

PARLEMENT EUROPÉEN

DOCUMENTS DE SÉANCE

1966 - 1967

27 JUIN 1966

DOCUMENT 92

RAPPORT ORAL

- en application de l'article 15, § 4 du Règlement
de la commission du marché intérieur

sur

la proposition de la Commission de la C.E.E. au
Conseil (doc. 83) relative à une décision portant
nouvelle prorogation de la Décision du Conseil
du 4 avril 1962, prévoyant la perception d'une
taxe compensatoire sur certaines marchandises
résultant de la transformation de produits
agricoles

Rapporteur: M. BLAISSE

PE 15.906

PROPOSITION DE RESOLUTION

LE PARLEMENT EUROPEEN,

- tenant compte de l'urgence,

- ayant entendu le rapport oral de sa Commission du marché intérieur faisant état de l'avis de sa Commission de l'agriculture,

1. APPROUVE la proposition de la Commission de la C.E.E. (doc. au Conseil tendant à proroger, jusqu'au 31 octobre 1966, la décision du Conseil du 4 avril 1962 prévoyant la perception d'une taxe compensatoire sur certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.
2. INSISTE à nouveau pour que la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil tendant à remplacer les mesures prévues par la décision du 4 avril 1962 par d'autres dispositions soit enfin mise en application en tenant compte de l'avis du Parlement Européen émis à ce sujet.
3. INVITE son Président à transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission de la C.E.E.
